



Date de dépôt : 15 mars 2023

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Sylvain Thévoz, Patricia Bidaux, Jocelyne Haller, Didier Bonny, Léna Strasser, Bertrand Buchs, Amanda Gavilanes, Pierre Vanek, François Lefort, Jean-Marc Guinchard, Grégoire Carasso, Nicole Valiquer Grecuccio, Diego Esteban, Christina Meissner, Marta Julia Macchiavelli, Thomas Wenger, Jean-Charles Rielle pour une orientation rapide et efficace des primo-arrivants ukrainiens à Genève

En date du 19 mai 2022, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'article 12 de la Constitution fédérale de la Confédération suisse, du 18 avril 1999 ;*
- les articles 38 et 39 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012 ;*
- les engagements pris par le Conseil d'Etat concernant l'accueil des réfugiés ukrainiens ;*
- la résolution R 989 adoptée le 17 mars 2022 par le Grand Conseil ;*
- l'état de détresse et d'extrême vulnérabilité des réfugiés ukrainiens arrivant à Genève ;*
- la délégation, depuis mars 2022, du primo-accueil des réfugiés à Genève dans un lieu d'accueil (welcome center) à la gare Cornavin géré par des bénévoles, la fragilité de ce dispositif ;*

- *le risque que le welcome center de la gare ne ferme, et que les personnes qui arrivent à Genève ne puissent obtenir l'aide dont elles ont urgemment besoin ;*
- *les risques d'errance, d'abus, de traite et d'exposition à des violences auxquelles cette population est exposée sans prise en charge rapide et coordonnée,*

invite le Conseil d'Etat

- *à pérenniser le welcome center de la gare de Cornavin ;*
- *à donner aux bénévoles œuvrant au welcome center les moyens d'assurer un accueil digne et leur assurer le soutien de professionnels formés ;*
- *à s'assurer que toute personne qui arrive à Genève puisse être rapidement et immédiatement informée de ses droits et devoirs ainsi que des moyens d'obtenir l'aide adéquate ;*
- *à étudier le fait d'établir un welcome center à l'aéroport de Cointrin et à la gare routière place Dorcière, à tout le moins y installer une signalétique adéquate, afin que chaque personne qui arrive à Genève soit informée des lieux et des moyens d'obtenir de l'aide, selon sa condition et son statut ;*
- *en cas de recours à des associations, que les personnes qui effectuent ces tâches soient correctement rémunérées et formées.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Rappel du contexte

Dans les semaines qui ont suivi le lancement d'une offensive militaire russe en Ukraine, la Suisse, à l'instar des autres pays européens, a fait face à l'arrivée de milliers de réfugiées et réfugiés, ce qui a conduit le Conseil fédéral à décider pour la première fois d'octroyer aux personnes concernées le statut de protection S, en application de l'article 66 de la loi fédérale sur l'asile, du 26 juin 1998 (LAsi; RS 142.31).

Les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine sont arrivés en Suisse par voiture, bus, train ou avion. Face à cette situation, à Genève comme dans le reste de la Suisse, des dispositifs d'accueil et d'orientation en faveur de ces personnes ont été mis en place très rapidement, fondés sur un important élan de solidarité et une forte mobilisation institutionnelle et associative.

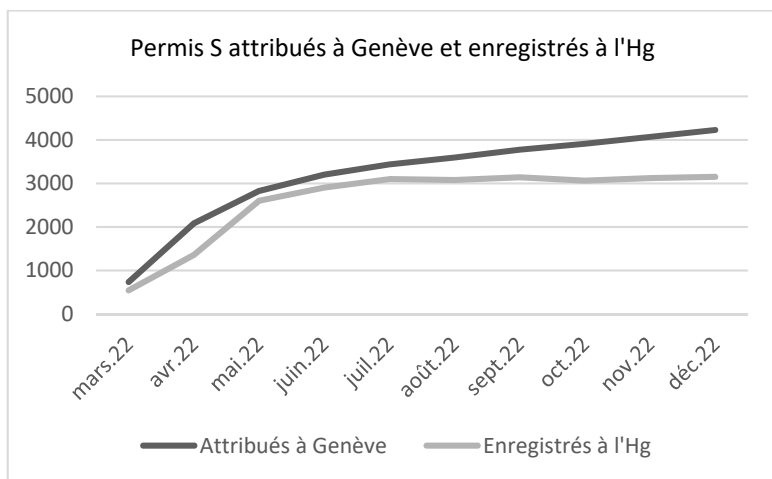
2. Quelques chiffres

Selon la clé de répartition fédérale définie à l'article 21 de l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, du 11 août 1999 (OA 1; RS 142.311), le canton de Genève se voit attribuer 5,8% des personnes relevant du domaine de l'asile.

A partir de la mi-mars 2022, le canton de Genève a ainsi commencé à accueillir chaque semaine plusieurs centaines de personnes en provenance d'Ukraine. Les arrivées à un rythme élevé se sont poursuivies pendant tout le printemps; elles ont diminué dès le début de l'été 2022 pour se stabiliser à quelques dizaines de personnes par semaine, comme détaillé dans les tableaux ci-dessous.

Dates	Permis S à Genève	
	attribués à Genève	enregistrés à l'HG
13.03.22	49	–
31.03.22	740	548
26.04.22	1 869	1 415
30.04.22	2 083	–
02.05.22	2 197	1 830
31.05.22	2 831	2 607
30.06.22	3 206	2 905

Permis S à Genève		
Dates	attribués à Genève	enregistrés à l'HG
31.07.22	3 440	–
26.08.22	3 596	3 078
30.09.22	3 776	3 140
31.10.22	3 915	3 064
30.11.22	4 073	3 123
31.12.22	4 228	3 152



Il ressort de la statistique ci-dessus que parmi les personnes en provenance d'Ukraine à qui un permis S a été délivré, toutes n'ont pas sollicité l'aide de l'Hospice général (HG). Ainsi, au 31 décembre 2022, ce sont 4 228 personnes en provenance d'Ukraine qui ont été attribuées au canton de Genève, dont 3 152 (soit environ 75%) ont sollicité l'aide de l'Hospice général.

3. Dispositifs d'accueil et d'information

Afin d'assurer la prise en charge des réfugiées et réfugiés ukrainiens arrivant à Genève, un important dispositif d'accueil et d'information a été mis en place dès les premiers jours de la crise.

Site Internet et Hotline

Tout d'abord, l'Hospice général a créé une Hotline et le site Internet « Solidarité Ukraine ». Opérationnelle dès le mercredi 9 mars 2022 à 14 h, accessible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h, la Hotline a permis de répondre à toutes questions liées à l'accueil des réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine (faire un don en espèce ou en nature, proposer un hébergement, devenir bénévole, etc.).

Très sollicitée durant les premières semaines de la crise ukrainienne, la Hotline a ensuite généré de moins en moins d'appels. Elle a finalement été remplacée fin août 2022 par une ligne téléphonique gérée par l'Hospice général, ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

Toutes les informations utiles, traduites en ukrainien, restent disponibles sur le site Internet Solidarité Ukraine.

Fin avril 2022, le site Internet a été complété par une page traitant plus spécifiquement des questions et informations relatives à l'intégration des personnes réfugiées en provenance d'Ukraine à Genève.

Statistiques Hotline		
Classification des appels reçus	Nombre d'appels reçus	
	13 mars 2022	25 août 2022
Statut / permis	118	1 070
Hébergement, demande d'informations	99	523
Hébergement, demande d'un logement	13	108
Assistance générale	37	1 758
Assistance santé	15	422
Scolarité	6	117
Hébergement, proposition d'un logement	65	323
Bénévolat	47	286
Faire un don	31	253
Indemnité des personnes d'accueil	–	28
Indemnisation des réfugiés	–	147
Autres	20	429
TOTAL	451	5 464

*source : Solidarité Ukraine

On peut constater dans le tableau ci-dessus que la Hotline a comptabilisé 451 appels reçus les 4 premiers jours de son ouverture. Les sollicitations ont été nombreuses, pour atteindre un total de 5 464 appels au 25 août 2022. Sur les 5 464 appels, une majorité concerne l'assistance générale (1 758 appels), les statuts / permis (1 070 appels) et les demandes d'informations concernant l'hébergement (523 appels).

Sites Internet						
	Nombre total de visites			Nombre total de visiteurs		
	13.03.22	31.10.22	31.12.22	13.03.22	31.10.22	31.12.22
Solidarité Ukraine	24 103	161 044	173 351	6 379	64 112	70 053
Bienvenue solidarité Ukraine	–	62 178	73 126	–	13 847	16 193
TOTAL	24 103	223 222	246 477	6 379	77 959	86 246

*source : Solidarité Ukraine

Au 31 décembre 2022, les deux sites Internet comptabilisent un nombre important de visites (246 477) et de visiteurs (86 246). En outre, à partir du mois d'octobre 2022, il est constaté une faible augmentation tant du nombre total de visites que du nombre total de visiteurs.

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle fondamental dans la transmission des informations entre ressortissantes et ressortissants ukrainiens, que ce soit au sujet de la situation en Ukraine, des parcours migratoires à emprunter, des prestations délivrées par chaque pays, ou encore des modalités d'accueil dans le pays de destination, par exemple.

Ainsi, les plateformes de réseaux sociaux, tels que Facebook ou Telegram, constituent un moyen rapide et efficace de gérer les arrivées de réfugiées et réfugiés, notamment en Suisse.

Hot spot – Verdaine

Le « hot spot Solidarité Ukraine », situé rue Verdaine 7, et ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, a permis d'accueillir les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine qui arrivaient en dehors des horaires d'ouverture de l'Hospice général. Dès le 11 mars 2022 et jusqu'à fin avril 2022, l'accueil était assuré de 8 h à minuit. En dehors de ces heures, une permanence téléphonique avait été mise en place afin de gérer l'attribution d'un lit d'urgence à l'hôtel Bel'Espérance situé à proximité. Ce lieu, mis en place par l'Armée du Salut en collaboration avec l'Hospice général, offrait des lits d'urgence, des repas et des produits de première nécessité; il a accueilli, orienté et hébergé plus de 600 personnes.

Depuis le mois de mai 2022, ce lieu s'est transformé en lieu d'accueil permanent pour des femmes ukrainiennes particulièrement vulnérables, avec ou sans enfants. Elles y sont hébergées avec des femmes sans domicile fixe et bénéficient d'un encadrement social proposé par l'Armée du Salut.

Point d'accueil Cornavin Welcome center – gare Cornavin

Le « Welcome center » a ouvert le 1^{er} avril 2022 et a fermé le 30 juin 2022. Situé dans un local de la gare Cornavin mis à disposition par les CFF, il s'agissait d'un point d'accueil et d'information mis en place par deux associations œuvrant en faveur de la population ukrainienne, soit « Comité Ukraine » et « Free Ukraine », toutes deux financées pour cette prestation par l'Hospice général.

Le « Welcome center » a été chargé d'orienter les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine vers les lieux où elles et ils seraient pris en charge, soit en particulier l'accueil de l'Hospice général au Bouchet ou le Centre fédéral pour requérants d'asile de Boudry. Ouvert 7 jours sur 7 de 8 h à 22 h, ce point d'accueil était tenu par des bénévoles.

En raison de la diminution du nombre de primo-arrivants et le local devant être rendu aux CFF, ce lieu d'accueil a été transformé en un stand situé au cœur de la gare Cornavin, géré par la Croix-Rouge genevoise; il a été opérationnel du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 puis a été fermé en raison du très faible nombre de sollicitations.

Il convient de préciser qu'en cas de besoin, le personnel de la gare, désormais familier avec l'accueil des réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine, fait en soirée appel à l'unité mobile d'urgences sociales (UMUS), notamment pour assurer un transfert au centre d'hébergement de Palexpo.

Centre d'accueil de Jour (CADJ) – Espace Chandieu

Le 20 avril 2022, la Croix-Rouge genevoise a ouvert un centre d'accueil de jour (CADJ) pour les réfugiées et réfugiés ukrainiens, l'Espace Chandieu, situé dans une salle spacieuse de l'école Chandieu.

Cet espace, mis à disposition gratuitement par la Ville de Genève jusqu'au 15 août 2022, ouvert 7 jours sur 7 de 9 h à 20 h, était géré par la Croix-Rouge genevoise en partenariat avec l'Hospice général. Il avait une double fonction, d'une part informer les réfugiées et réfugiés sur différentes thématiques telles que l'hébergement, la scolarité ou les prestations de l'Hospice général, d'autre part leur donner accès à un espace de répit et de dialogue où elles et ils pouvaient se retrouver au cours de la journée. Cet espace a ainsi accueilli et orienté plus de 600 personnes.

Depuis le 6 octobre 2022, le CADJ a déplacé ses activités dans une salle située à la rue de Lausanne. Le centre est ouvert du lundi au vendredi, les besoins d'un tel accueil durant le week-end n'étant pas avérés. A relever que ce lieu propose, en plus de sa fonction initiale d'accueil, des ateliers visant à faciliter la recherche d'emploi, la rédaction de CV, la recherche de logement, ou des activités de développements telles que de l'art-thérapie par exemple.

Depuis leur ouverture, les différents accueils de jour de la Croix-Rouge genevoise ont géré 4000 passages.

Accueil Ukraine – Le Bouchet

Afin de garantir un accueil adéquat aux nombreuses personnes provenant d'Ukraine en recherche de protection, l'Hospice général a, début mars 2022, aménagé l'espace du Bouchet situé à la route de Meyrin. L'équipe de l'« Accueil Ukraine » reçoit ainsi, du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine ayant obtenu le permis S attribués au canton de Genève.

L'équipe accueille, informe, fournit les prestations financières et souscrit une assurance-maladie aux réfugiées et réfugiés. Elle attribue par ailleurs un lieu d'hébergement aux personnes qui ne sont pas logées dans une famille d'accueil ou chez des proches.

Une équipe médicale du Programme santé migrants (PSM / HUG) est présente sur place pour effectuer les premières évaluations médicales des personnes nouvellement arrivées.

L'espace de quartier Soubeyran et la Maison Kultura

Enfin, il sied de mentionner deux lieux d'accueil pour les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine gérés par les deux associations ukrainiennes citées plus haut, ouverts au sein de l'espace Soubeyran et de la Maison Kultura durant les mois de mai et juin 2022.

4. Conclusion

Il ressort des explications fournies dans le présent rapport que, dès le début de la crise ukrainienne, un dispositif complet et efficace a été mis en place à Genève afin d'accueillir et d'informer les réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine, venus en Suisse rechercher une protection.

Au fil des mois, les besoins en termes de permanences d'accueil et d'orientation se sont modifiés, notamment grâce à l'étoffement des informations fournies par le biais des plateformes numériques.

Ainsi, si le « Welcome center » à Cornavin s'est avéré parfaitement justifié et nécessaire durant les premiers mois de la crise ukrainienne, son utilité a ensuite diminué avec la baisse du nombre de nouvelles arrivées et surtout grâce à l'abondance d'informations à disposition, en ligne, sur les réseaux sociaux ou dans les différents centres d'accueil et/ou de jour.

En l'état, le Conseil d'Etat considère que la réouverture d'un accueil de type « Welcome center » à la gare Cornavin ne se justifierait pas.

Cela étant, il tient à relever qu'en cas de nouvelle aggravation de la situation et en fonction des besoins, que ce soit pour l'accueil des réfugiées et réfugiés en provenance d'Ukraine ou pour celui des requérantes et requérants d'asile de toutes origines, l'expérience a démontré que les services de l'Etat, en collaboration avec leurs partenaires institutionnels et associatifs, sont en mesure de proposer rapidement des solutions permettant de répondre à l'urgence de la situation et de développer des concepts de qualité et dignes de la réputation de la Genève internationale.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Mauro POGGIA